

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°7

30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, **légalement convoqué par le décret ministériel n° 2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs**, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS :

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Karim AMEZIANE, Michel BRASME, Marc BERNARD, Max VELIEN.

ABSENTS EXCUSES : Lydie GRAMOND-GAY, Corinne PELEGRY, Yves POTIER, Nathalie FLAMAND, Anne ADAMOWICZ.

SECRETAIRE : Adolphe MOLINA

1- Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

L'arrêté préfectoral de l'Isère n°38-2017-06-15-012, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs, indique que pour Veyssilieu il sera procédé à l'élection de un délégué titulaire et trois suppléants.

Il a été procédé à l'élection d'un délégué et de trois suppléants selon les modalités précisées dans la circulaire ministérielle du 12 juin 2017 NOR/INTA/INTA1717222C

Sont élus :

Délégué : Joël MAZZARO

Suppléants : Adolphe MOLINA, Karim AMEZIANE et Marc BERNARD.

Le PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS est annexé au présent compte rendu.

La séance est levée à 18h55.